

Certificat Médical Vaccinal Obligatoire

Année universitaire 2019/2020

DOCUMENT A REMETTRE AU SECRETARIAT PACES

Selon les articles L-3111 et L-3112 du code de santé publique, révisé par l'arrêté du 2 août 2013



Je soussigné(e) Docteur Atteste que :
 NOM : Prénom :
 né(e) le/...../..... à
 N° d'étudiant :
 Adresse :
 CP : VILLE :
 N° de Portable de l'étudiant :/...../...../..... (**Indispensable** afin de vous contacter en urgence durant votre stage)

N° PLACE 1^{ère} CONCOURS :
.....

N° PLACE 2^{ème} CONCOURS :
.....

1) **Pour le vaccin diphtérie – tétanos – poliomyélite** (selon les recommandations éditées au BEH 2013)

	Spécialité vaccinale	Lot et Fabricant	Date
1 ^{ère} injection			
2 ^{ème} injection			
3 ^{ème} injection			
4 ^{ème} injection			
5 ^{ème} injection (6 ans)			
6 ^{ème} injection (11 ans)			

2) **Pour l'hépatite B : SCHEMA COMPLET ET DOSAGE anticorps anti-Hbs et anti-Hbc OBLIGATOIRES**

	Spécialité vaccinale	Lot et Fabricant	Date
1 ^{ère} injection (M0)			
2 ^{ème} injection (M1)			
3 ^{ème} injection (M6)			
Dosage : Anticorps anti-Hbs Anticorps anti-Hbc Ag Hbs:	Date : Titre : Date : Titre : <i>Pour un schéma complet : anticorps anti-Hbs > 10</i> <i>Pour un schéma incomplet: anticorps anti-Hbs > 100</i>		
Rappel 1 (anti-Hbs=)			

3) **Intradermoréaction à la tuberculine (TUBERTEST : injection à 5 UI de tuberculine)**

Date : Valeur du test (en mm) :
à 72h

Remis en main propre à l'intéressé,
 Fait le

Signature + Cachet :

Pour faire votre Tubertest, vous pouvez soit :

- Aller chez votre médecin traitant
- A l'infirmerie (SIUMPPS) de la Faculté de médecine
- Au SIUMPPS (Fac de droit/Porte de Douai : 125 Boulevard d'Alsace à LILLE)
- Appeler pour prendre RDV N° Identique pour la FAC et le SIUMPPS : 03.20.90.74.05

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date	Nom	Avancé du dossier vaccinal

MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR L'ORIGINAL ET DE FAIRE UNE PHOTOCOPIE A METTRE DANS VOTRE CARNET DE VACCINATION

Cher(e) Confrère,

Dans le cadre de la Première Année des Études Communes de Santé (PACES), votre patient(e) à des obligations vaccinales, afin de pouvoir réaliser son stage d'initiations aux soins (à partir de juin 2020), dans le milieu hospitalier à l'issue de l'obtention de son concours Paces.

Voici les obligations vaccinales :

- Hépatite B avec sérologie de contrôle
- Test tuberculique datant de moins d'un an (si négative, pas de BCG à refaire)
- DT Polio

N'hésitez pas à contacter le SIUMMPS au 03.20.90.74.05 et/ou Mme BAKHAMIAN au Secrétariat Paces à ce numéro 03.20.62.76.66, si vous avez la moindre question.

Cordialement

Dr FAURE